

LAGORCE



Bulletin
municipal

Edition Décembre
2022

CONSEIL
MUNICIPAL

– comptes-rendus –



PLU (I-HD)



Artisans & Commerçants



Bruno Lavidalie
Maire de Lagorce

Chère Lagorçaise, cher Lagorçais,

Avant de commencer ce « mot du Maire », je souhaiterais avoir une pensée pour une personne qui nous a quittés fin septembre. En effet notre collègue et ami Franck MORI a été emporté par la maladie après de nombreux mois de lutte.

Je veux ici rendre hommage à Franck qui avait souhaité faire partie de l'équipe municipale lors des dernières élections en mars 2020.

Franck était quelqu'un de très investi au sein de ce groupe, prêt à participer à tous types de travaux pour améliorer le quotidien des habitants de la commune et toujours pour le plus grand nombre. Très structuré, droit, réfléchi, n'hésitant pas à poser les questions lui permettant de comprendre les sujets pour prendre ensemble les bonnes décisions, Franck était également plein d'humour.

Je retransmets mon soutien à son épouse Eliane et à ses enfants. Tu leur manques Franck, mais tu nous manques à nous aussi...

SMICVAL : je dois vous donner quelques explications sur un sujet très important et qui remplit les colonnes des journaux locaux ces dernières semaines : l'évolution du SMICVAL.

Contrairement à ce que le Président du SMICVAL dit dans la presse, cela ne fait pas 2 années que cette institution travaille en étroite relation avec les élus de terrain que nous sommes. Nous avons été invités à participer à 1 ou 2 réunions d'information qui ont de plus eu lieu en journée, sans imaginer que certains élus ont en même temps que leur mandat une vie professionnelle. En tout état de cause, ces réunions n'étaient pas là pour se mettre autour d'une table et prendre les meilleures décisions pour l'ensemble du territoire, mais seulement pour informer ce qui allait être mis en place, sans concertation.

Je ne suis pas contre le point de départ qui est : la réduction des déchets vers l'enfouissement afin de les limiter mais aussi diminuer les coûts associés.

Ce que nous condamnons, c'est la méthode et de fait, la diminution du service publique associé.

ENERGIE : les économies d'énergie sont primordiales en ce moment, il donc très important que vous connaissiez précisément les équipements qui sont actuellement installés sur le territoire de notre commune au niveau de l'éclairage publique par exemple.

Ces dernières années, nous avons investi massivement sur ces équipements pour remplacer la totalité du parc en place par des points lumineux à LED. De plus, ces points lumineux sont équipés d'un dispositif qui leur permet de diminuer leur intensité de 50 % au cours de la nuit. Il n'est pas possible techniquement d'envisager l'extinction de cet éclairage en milieu de nuit sans être obligé d'investir pour le rajout d'horloges sur chaque cellule ce qui serait très onéreux et plutôt déconseillé par les techniciens du syndicat départemental d'électrification de la Gironde compte tenu du matériel installé.

J'ai également fait le choix de réduire la durée de la mise en place des sujets lumineux de Noël à 3 semaines au lieu des 6 semaines habituellement appliquées. Sujets qui sont eux aussi 100% LED. Dans ce même domaine, il faut savoir que ces 2 dernières années, nous avons également remplacé dans les bâtiments publics principaux (mairie, école, salle des fêtes) tous les éclairages par du 100 % LED. Tout est fait dans ce domaine pour diminuer notre consommation.

SECURITE : nous avons eu le premier retour du centre routier concernant l'aménagement que nous avons envisagé à Ardouin sur la D17, avec l'aide du bureau d'études de la CALI.

Celui-ci a été refusé sous prétexte que cette départementale est classée dans je ne sais quelle catégorie et qu'il faudrait plutôt faire une sorte de « haricot » avec bordures et plantations à l'entrée du village côté moulin.

Comment ce type d'aménagement peut réduire la vitesse sur la traversée complète du village et cela sur une longueur de plusieurs centaines de mètres??!!.

Le responsable du bureau d'études essaie de comprendre cette réponse et doit se mettre en relation avec ces personnes pour obtenir une explication et/ou une proposition adaptée à l'enjeu.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année avec vos familles et vos proches et surtout, prenez bien soin de vous.

Le Maire: Bruno Lavidalie



Bulletin municipal

Edition Décembre 2022

SOMMAIRE

Editorial	Page 2
Les dossiers du Conseil Municipal	Pages 3 à 8
Infos pratiques	Pages 9 à 13
Liste des artisans et commerçants	Pages 14 et 15
Smicval	Page 16
La vie associative	Pages 17 à 25
La vie du village	Pages 26 et 27
Tournée du Père Noël	Page 28

Les dossiers du Conseil Municipal

Séance du 03 juin 2022

Opérations d'investissement:

Travaux d'entretien de la voirie communale (Le Touron)	12 918,00 €
Travaux d'entretien de la voirie communale (bordures et caniveaux)	1 670,00 €
Equiperment sonorisation salle des fêtes	7. 433,75 €
Ecran salle du Conseil Municipal	1 874,61€
Réserve d'incendie	13 500,00€

Soit un total des investissements s'élevant à 44 835,63€ TTC. Le financement de ces opérations s'effectuera sous la forme d'une subvention de 17511€ du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Equiperment des Communes) et 27 364€ par autofinancement.

L'école:

Transport scolaire

Devant la baisse de fréquentation du service de transport scolaire, et après avoir informé les familles concernées, le service de transport scolaire est supprimé à compter de la rentrée 2022-2023.

La commune propose pour les élèves de l'enseignement primaire un service de restauration scolaire ainsi qu'un service d'accueil périscolaire le matin et le soir.

Restauration scolaire

A partir de septembre 2022, suite à l'augmentation des denrées alimentaires et des charges de fonctionnement les tarifs de la restauration sont portés à **2,50€ pour les enfants et 5,00€ pour les enseignants.**

Garderie périscolaire

A partir de septembre 2022, les tarifs de la garderie pour l'accueil du matin et/ou du soir seront les suivants:

	Matin et soir	Matin	Soir
Commune	2,54€	1,27€	1,27€
Hors commune	3,36€	1,68€	1,68€

Séance du 29 juillet 2022

Site du Maine Pommier:

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 mai 2022 au 13 juin 2022, et vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 15 juin 2022, le Conseil Municipal a validé la désaffectation des chemins ruraux traversant le site du Maine Pommier en vue de leur cession en mentionnant que la vente se fera sous réserve de la conservation d'un accès piéton dans la partie du chemin rural qui reste praticable dans la traversée du hameau ancien. Tous les frais occasionnés par cette opération sont à la charge de l'acheteur.

Séance du 23 septembre 2022

Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV):

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Qui est concerné et quel est son taux ?

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est due par les propriétaires des communes concernées qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis plus de deux ans consécutifs au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Comme pour la TLV, les logements habités plus de 90 jours consécutifs dans l'année, subissant une vacance involontaire (le propriétaire cherche un locataire ou un acquéreur), nécessitant des travaux importants pour être habitable (plus de 25 % de la valeur du logement) et les résidences secondaires meublées soumises à la taxe d'habitation ne sont pas concernés par la THLV.

Le **taux applicable pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** correspond au taux communal de la taxe d'habitation de la commune, majoré, le cas échéant, du taux de EPCI à fiscalité propre (CALI) ayant délibéré afin d'assujettir à la THLV. Il faut ensuite y ajouter des frais de gestion de 8 % et éventuellement un prélèvement pour base élevée.

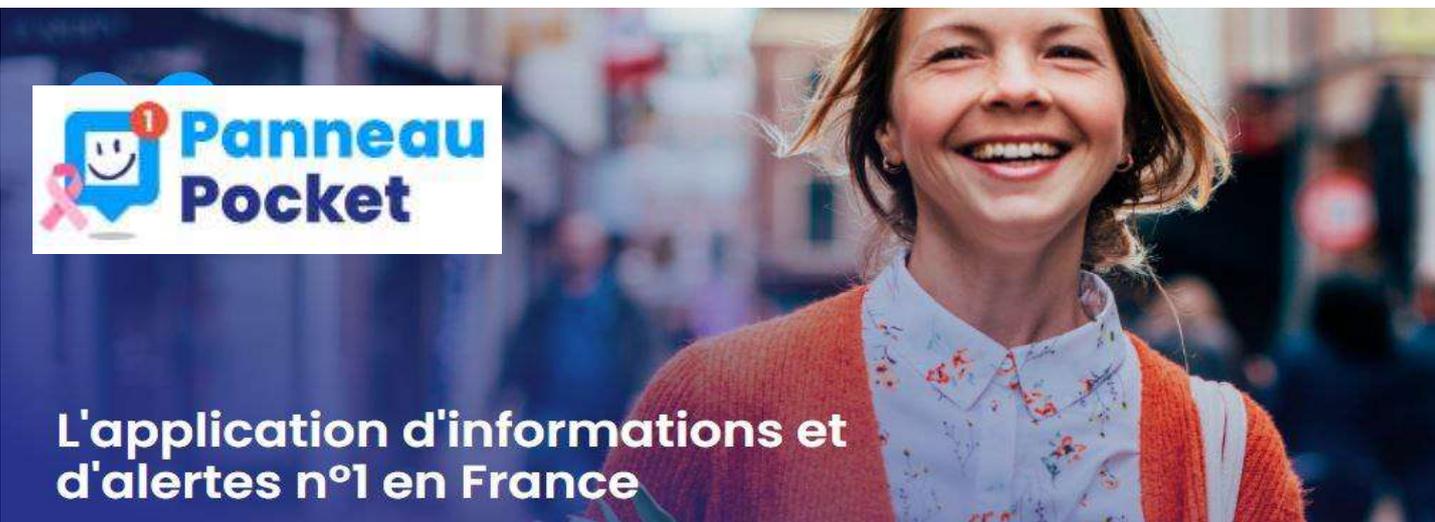
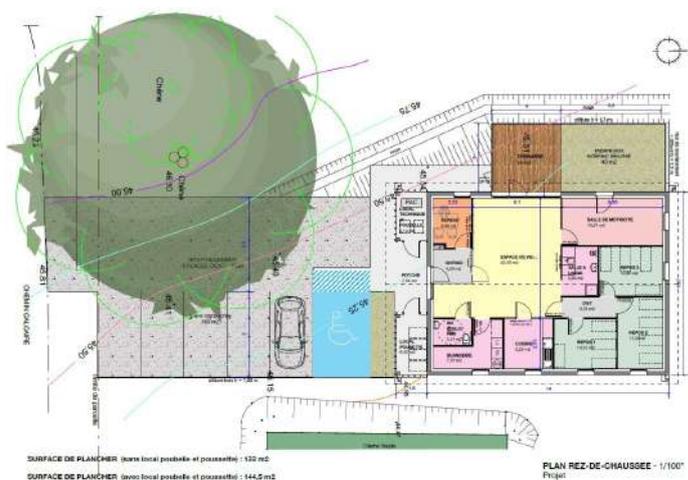
Séance du 18 Novembre 2022

Création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM)

Dans le cadre de diversifier et d'élargir les services proposés à la population, le projet de construction d'une MAM au lieu dit La Chapelle, validé par le conseil municipal en juillet, suit son cours.

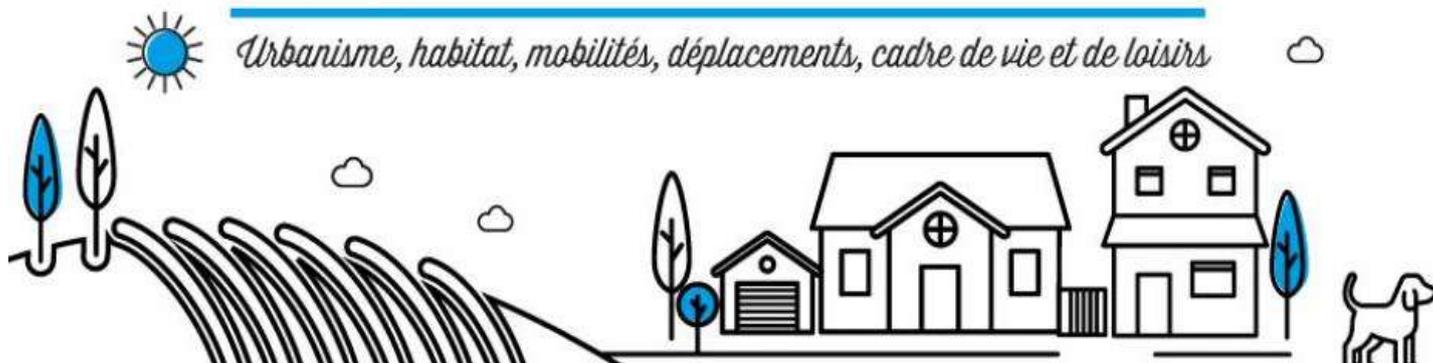
Le cabinet d'architecte retenu a présenté ses travaux ainsi que le montant estimatif de la construction chiffré à 287 000€.

Le financement envisagé de la MAM est de 166 800€ de la CAF et 120 200€ en autofinancement. La construction de cette MAM est basé sur le format d'une maison individuelle de type T4 de 145m².





TOUS CONCERNÉS PAR L'ÉVOLUTION DE NOTRE TERRITOIRE



Urbanisme, habitat, mobilités, déplacements, cadre de vie et de loisirs

La Communauté d'Agglomération du Libournais s'est engagée dans l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat et Déplacements (PLUi-HD).**

Le PLUi-HD est un document stratégique de planification qui projette pour les 10 à 15 prochaines années le développement du territoire en matière de croissance démographique, d'habitat, d'économie, d'emplois, de mobilité, d'environnement ... Il inclura l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH définissant la stratégie en matière de logements sur le territoire) et un Plan de Mobilité (PDM).

L'élaboration du PLUi-HD comporte 3 grands axes : une phase de diagnostic qui permet l'identification des enjeux existants sur le territoire, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire, et une traduction réglementaire qui traduit les orientations retenues dans le PADD (règlements, plans de zonage...).

Plusieurs réunions publiques présentant l'élaboration du PLUi-HD ont eu lieu au cours du dernier trimestre. De nouvelles réunions publiques seront programmées au cours du 1^{er} semestre 2023 présentant les orientations envisagées pour le territoire. Les dates de ces réunions vous seront communiquées via le site de la commune et Panneau Pocket.



La commune de Lagorce est régie par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis janvier 2008 précisant les différentes zones constructibles. Une modification du PLU réalisée en 2019, est venue préciser les règles d'urbanisme concernant les extensions et annexes des constructions, les hauteurs et aspect des façades et des couvertures ainsi que les règles d'implantation des nouvelles constructions.



En fonction de sa superficie, une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination. Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. Pour connaître les démarches à entreprendre dans le cadre de vos travaux :



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

Les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme peuvent être déposés :

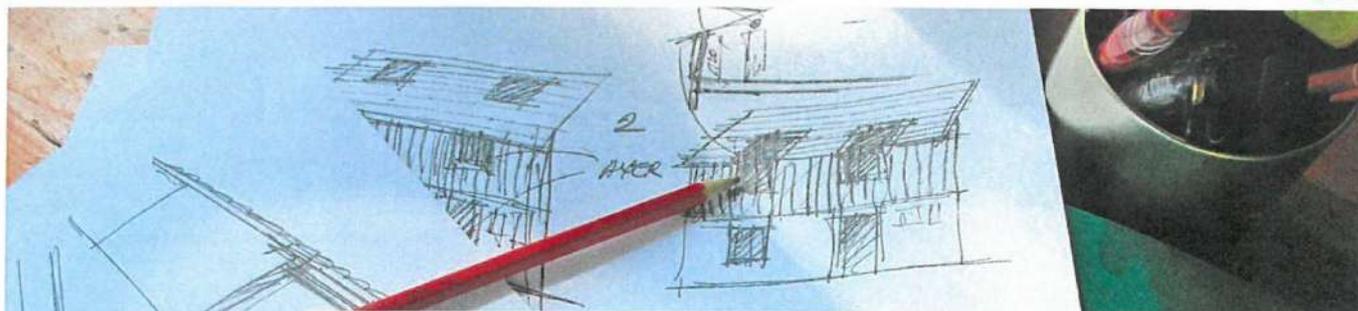
- Soit en mairie qui vous remettra un récépissé de dépôt.

- Soit sous format numérique à l'adresse :

<https://grandlibournais.geosphere.fr/guichet-unique>

- Vous trouverez en pages suivantes des fiches pratiques de constitution de dossier.





LES PIÈCES GRAPHIQUES DU PERMIS DE CONSTRUIRE & DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

L'exemple ci-dessous illustre comment doivent être représentées les pièces à joindre avec le formulaire CERFA de demande de Permis de Construire* ou de Déclaration Préalable* à déposer à la mairie.



Attention : Les documents doivent être lisibles et précis (dimensions clairement indiquées, échelle adaptée au contexte) afin de faciliter leur compréhension par les personnes qui instruisent le dossier.

Le plan de situation : PC 1 / PC Mi 1 / DP 1

Il sert à situer votre terrain dans la commune.

Utilisez un plan de ville ou une carte lisible.

Indiquez, pour votre terrain :

- / son orientation (indiquez le nord),
- / un ou des repères pour le situer : t Ø m,
- / le nom des rues ou routes ou chemins qui le desservent.

Si la commune possède un plan d'urbanisme (PLU, carte communale), indiquez si possible la zone dans laquelle se situe votre terrain.



Le plan de masse : PC 2 / PC Mi 2 / DP 2

Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction.

Un plan de masse État des lieux et un plan de masse Projet sont souvent nécessaires pour plus de clarté.

Utilisez un plan (cadastral, de géomètre, etc.). Indiquez l'échelle du document.

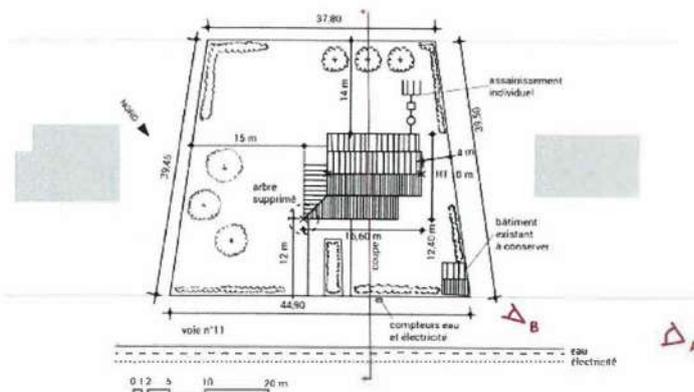
Pour votre terrain, indiquez :

- / son orientation (indiquez le nord),
- / ses côtes dans les 3 dimensions, les courbes de niveau,
- / les bâtiments existants sur le terrain, à conserver ou à démolir,
- / les plantations, les clôtures.

Pour votre projet de construction, indiquez :

- / ses distances par rapport aux limites du terrain,
- / les places de stationnement, accès, voirie interne,
- / l'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement.

En cas d'assainissement individuel, représentez-le sur le plan.



Le plan en coupe : PC 3 / PC Mi 3 / DP 3

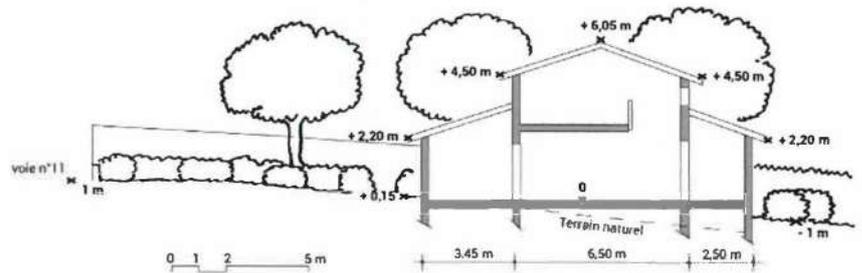
Il montre le volume de la construction et son adaptation au terrain, en particulier si celui-ci est en pente. Il montre le profil donnant sur la voie publique et, dans le cas d'une extension, l'insertion du projet.

Dessinez au moins une coupe de la construction.
Indiquez l'échelle du document.

Indiquez :

- / le profil et les niveaux du terrain naturel,
- / le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel,
- / le traitement des espaces extérieurs (accès, stationnement, terrasses, plantations).

Reportez la position de la coupe sur le plan de masse.



Le plan des façades et des toitures : PC 5 / PC MI 5 / DP 4

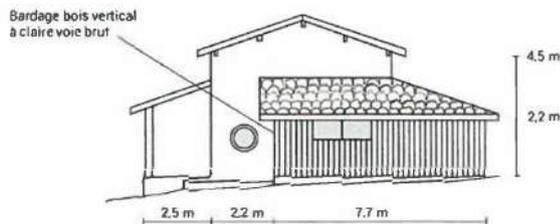
Il montre l'aspect extérieur et permet de vérifier toutes les dimensions de la construction.

Dans le cas d'une modification de façade, un plan de l'état des lieux et un plan du projet sont souvent nécessaires.

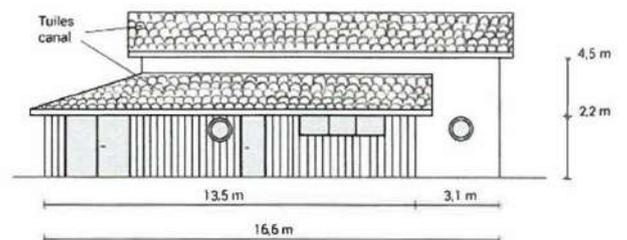
Représentez un plan de chaque façade et indiquez l'échelle.

Indiquez :

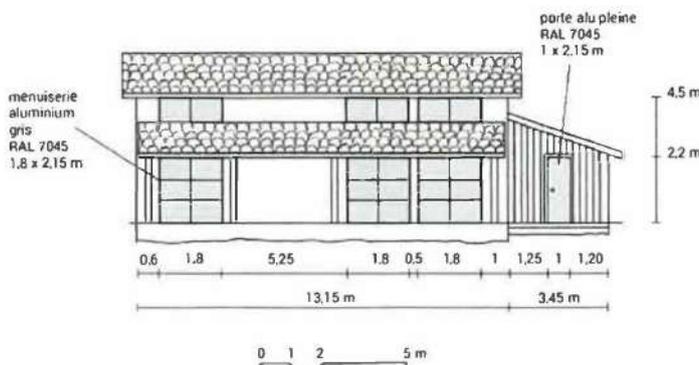
- / les dimensions de la construction (longueur, hauteur),
- / les dimensions et positions des ouvertures,
- / l'orientation (façade sud, façade ouest, etc.),
- / les matériaux apparents utilisés.



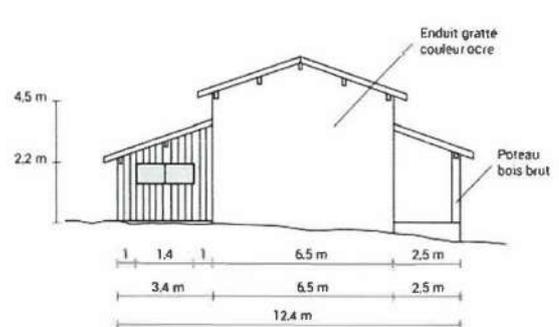
FAÇADE EST



FAÇADE NORD



FAÇADE SUD



FAÇADE OUEST

Le document graphique : PC 6/ PC MI 6 / DP 5/ DP 6

Il montre comment le projet sera intégré dans le paysage environnant.

Prenez une photographie du terrain tel qu'il est actuellement. Représentez sur cette photographie l'insertion du projet ainsi que le traitement des accès et des abords. Vous pouvez réaliser au choix 1 croquis à la main, 1 montage photographique, 1 simulation informatique.

Pour les projets non visibles depuis l'espace public, la DP6 est remplacée par la DP5, perspective montrant l'aspect extérieur du projet (depuis le jardin arrière, par exemple).



Les photographies : PC 7 - PC 8 / PC MI 7 - PC MI 8 / DP 7 - DP 8

Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain.

Prenez au moins 2 photographies du terrain tel qu'il est actuellement, l'une de loin **A**, l'autre de près **B**. Reportez les points de prises de vues sur le plan de situation **A** et sur le plan de masse **B**

(voir page précédente).



La notice : PC 4 / PC MI 4 / DP 11

Complément du document graphique, elle permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.

Rédigez un texte décrivant votre projet. Avec des termes précis, expliquez les points suivants :

- / paysage : urbain, rural, vallonné, plat, arboré, etc.
- / terrain : pente, accès, plantations existantes ou à réaliser, visibilité dans le paysage, etc.
- / aspect de la construction : volumes, matériaux, couleurs, architecture traditionnelle ou contemporaine, etc.
- / adaptation du projet à son environnement : respect de l'architecture locale, préservation des plantations existantes, etc.



/ Soyez cohérent dans ce que vous indiquez entre la notice, le CERFA et les pièces graphiques !

Dans le cas d'une Déclaration Préalable, la notice n'est obligatoire que pour les projets situés en secteur protégé.

Cependant, pour une meilleure compréhension du projet, la notice est souvent nécessaire.

RÉFÉRENCES

* Cf. fiches CAUE sur ces sujets

À noter :

Pour les cas particuliers (par exemple en zone protégée, ou pour un Etablissement Recevant du Public), des documents annexes sont demandés.

Tous les formulaires sont téléchargeables en ligne : vos.droits.service-public.fr

La notice explicative de votre formulaire CERFA vous apportera des compléments d'informations.



L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible en mairie ou sur votre site communal www.lagorce33.fr

INFOS PRATIQUES...

NUMÉROS UTILES

Contact Mairie:

Tél: 05 57 56 05 30

@: mairie@lagorce33.fr

Gendarmerie de Guîtres:

Tél: 05 57 56 40 35

Urgences: 17 ou 112

Urgences médicales:

Sapeurs pompiers 18 - SAMU 15

Ou 112

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée pendant les fêtes de fin d'année du

Lundi 26 décembre 2022

Au

Vendredi 30 janvier 2023

INFO

En dehors des heures d'ouverture de la mairie, en cas d'absolue nécessité, vous pouvez appeler le n°

07 64 43 49 52

Les vœux de la Municipalité auront lieu le dimanche 15 janvier 2023 à 11h00 à la salle des fêtes de Laguirande. Vous y êtes cordialement invités.

Vacances scolaires 1^{er} semestre 2023

Vacances de Noël	Du 17 décembre 2022 Au 03 janvier 2023	Vacances d'hiver	Du 04 février 2023 Au 20 février 2023
Vacances de printemps	Du 08 avril 2023 Au 24 avril 2023	Vacances d'été	08 juillet 2023



L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !

- 1 Téléchargez l'application PanneauPocket sur votre téléphone ou tablette
- 2 Recherchez votre commune, un code postal ou cliquez sur "Autour de moi"
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



Bulletin municipal de Lagorce - Edition décembre 2022. Bulletin édité par la mairie de Lagorce, 11 lieu dit Montigaud - 33230 Lagorce. Tél 05 57 56 05 30. Directeur de la publication: Mr le Maire. Photos: mairie de Lagorce. Dépôt légal: à parution.

> Quelques conseils pratiques

Photocopier les documents importants et les placer en lieu sûr

Vos papiers (papiers d'identité, titre de séjour, permis de conduire, chèque etc.) vous appartiennent et leur confiscation par votre conjoint ou ex-conjoint est un vol. Vous pouvez porter plainte pour les récupérer.

Garder des preuves

- > Témoignages d'amis, de la familles, de collègues.
- > Photos, vidéos, enregistrements audios.
- > Certificats médicaux avec ou sans ITT (Interruption Totale de Travail), qui ne sont pas obligatoires pour déposer plainte mais qui peuvent vous être demandés pour des dossiers administratifs (demande d'un logement, aide sociale etc.).
- > La plateforme sécurisée Mémo de vie permet de stocker des documents, photos, journal etc. sur www.memo-de-vie.org

Faire valoir vos droits et mobiliser la loi

- > Vous pouvez signaler les faits aux autorités via un tchat en ligne : <https://www.service-public.fr/cmi>
- > Vous pouvez porter plainte dans toute gendarmerie :
 - Jusqu'à 1 an après les faits pour des menaces et injures.
 - Jusqu'à 6 ans après les faits pour des violences physiques, sexistes, menaces de mort.
 - Jusqu'à 20 ans après les faits pour viol ou tentative de meurtre.
- > Vous pouvez également porter plainte auprès du Procureur de la République par lettre recommandée, adressée au Tribunal Judiciaire de Libourne.

> Différentes formes de violences

- > **Violences verbales et psychologiques**
Insultes, humiliations, dévalorisations, menaces, pressions, chantage, jalousie excessive etc
- > **Privations et contraintes**
Vol, destruction de propriété, enfermement, privation d'autonomie (confiscation de revenus, véhicule) etc.
- > **Violences physiques**
Coups, mutilations, meurtres etc.
- > **Violences sexuelles**
Rapport sexuel non consenti, agressions sexuelles, proxénétisme etc.

Toutes les formes de violences sont punissables par la loi (celles commises par conjoint ou ex-conjoint)

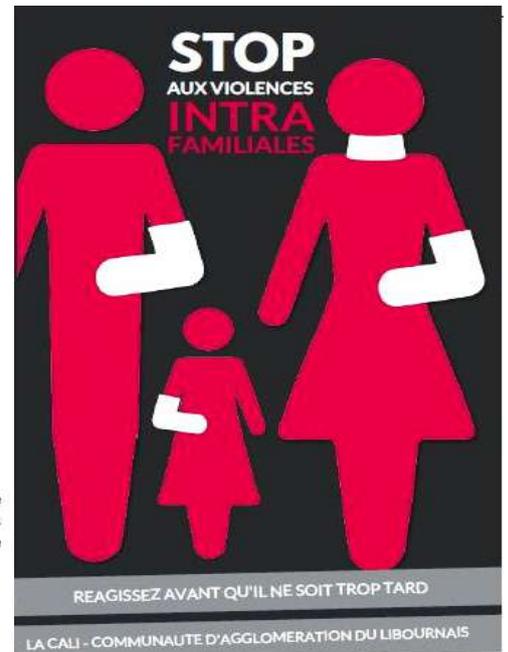
> Vous êtes témoin...

Vous êtes témoin ou vous avez connaissance d'une situation de violences, alors n'hésitez pas à vous adresser aux structures compétentes (cf numéros ci-joint). La non-assistance à une personne en danger est punie par la loi

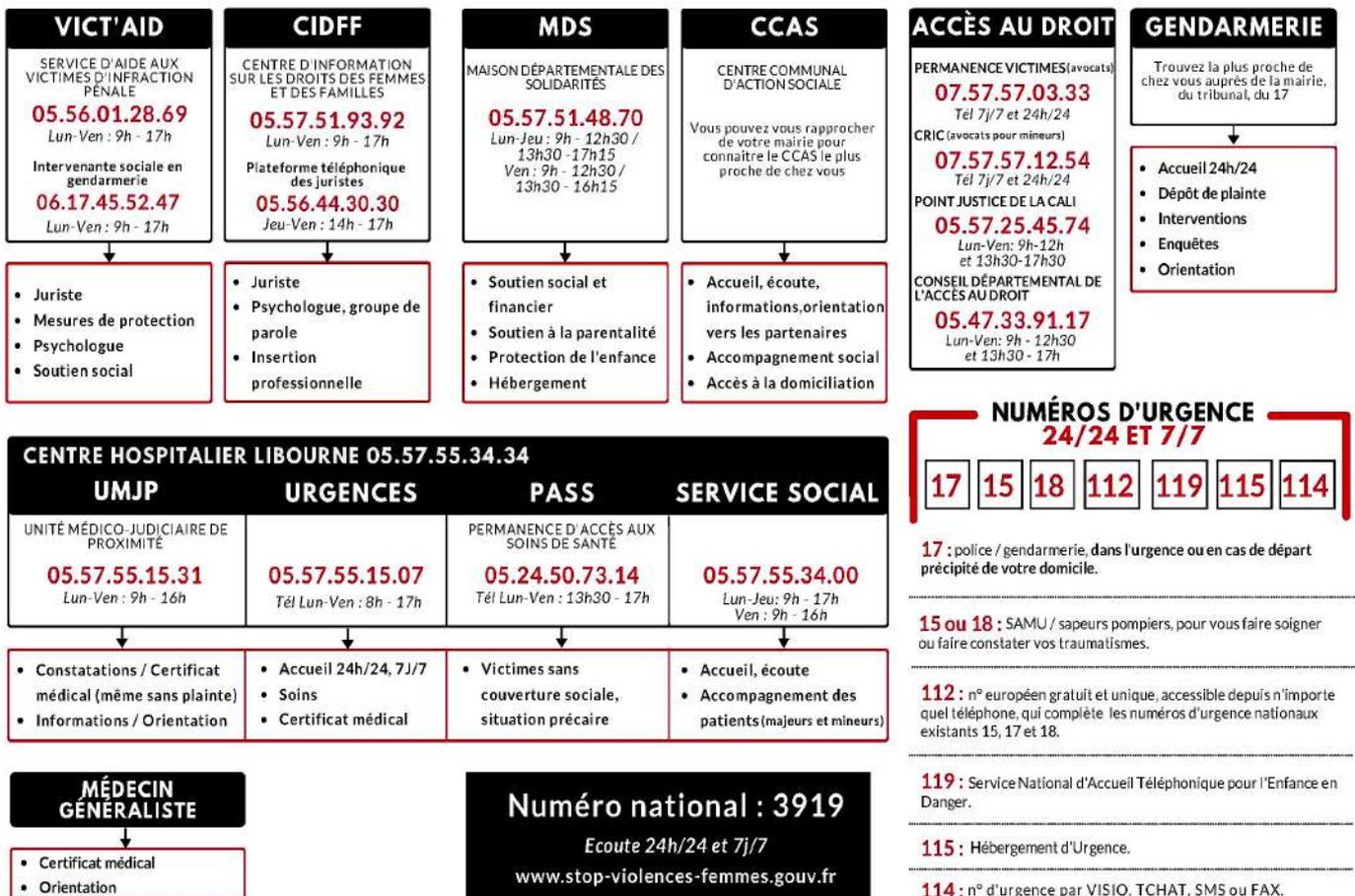
> Vous êtes victime...

Parlez-en et adressez-vous aux structures compétentes pour vous aider

Document proposé par le groupe de travail pluridisciplinaire de lutte contre les violences intrafamiliales du CISP de la CALI
Ne pas jeter sur la voie publique



LES ACTEURS DE LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES DANS LE LIBOURNAIS



EN CAS D'INTOXICATION

► Ingestion de produits toxiques

Suite à l'ingestion de produits ménagers, de médicaments ou de produits chimiques :

- ✓ Ne pas faire boire.
- ✓ Ne pas faire vomir.



► Inhalation de monoxyde de carbone

Ce gaz incolore, inodore et mortel, dû à un mauvais fonctionnement des appareils de cuisson, chauffage..., provoque des symptômes qui ne se manifestent pas forcément dans l'instant : mal de tête frontal, sensations de battements, vertiges ou étourdissements, vomissements, somnolence, rythme cardiaque accéléré et sensation de grande faiblesse...

Quelle que soit l'intensité des symptômes :

- ✓ Ouvrir les fenêtres pour aérer la pièce.
- ✓ Quitter les lieux et ne pas y retourner sans avoir fait appel à un professionnel qualifié.



EN CAS D'HÉMORRAGIE

- Allonger la victime en position horizontale.
- Exercer une pression directement sur la plaie.
- Si la plaie continue de saigner, la comprimer encore plus fermement et poursuivre jusqu'à l'arrivée des secours.
- Appliquer un pansement compressif pour remplacer la compression manuelle pour prévenir les secours.
- Se laver les mains après avoir effectué ces premiers secours.



SE FORMER

La formation au PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1) est simple et courte (7 heures de formation), elle est ouverte à tous à partir de 10 ans et ne nécessite aucun prérequis préalable.

Elle a pour objectif de former aux gestes de premiers secours par l'apprentissage de gestes simples à travers des mises en situation.

Comment prévenir les secours et protéger une victime ? Malaise, traumatisme, hémorragie, arrêt cardiaque... quels gestes effectuer en attendant les secours ?

Chaque année, 10 000 vies pourraient être épargnées si 20 % de la population française connaissait les gestes de premiers secours. La Fédération nationale des sapeurs-pompiers, la Croix-Rouge française et la Protection Civile, entre autres, proposent des formations aux gestes de premiers secours sur l'ensemble du territoire français.

C'EST UTILE !

Se former pour sauver des vies
Pour trouver une formation proche de chez vous : comportementsquisauvent.fr/je-me-forme

Sources : comportementsquisauvent.fr/ ; calyxio.fr

Les informations générales fournies dans ce dépliant sont données à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité d'Assurance Prévention.

ASSURANCE
PRÉVENTION
Les assureurs se mobilisent

L'association Assurance Prévention regroupe tous les assureurs français.

SIRET 825 242 613 000 16 APE 9499Z
26 Bd Hausmann
75028 PARIS
www.assurance-prevention.fr

CONNAÎTRE LES GESTES QUI SAUVENT

À la maison



A01_12-18 Décembre 2019 - Imprimé par Vigram Éditions - Ne pas jeter sur la voie publique. Credits photos : Getty Images

ASSURANCE
PRÉVENTION
Les assureurs se mobilisent

APPELER LES SECOURS

L'action des premiers témoins, même accompagnée de gestes d'urgence, ne dispense pas d'appeler les secours. L'alerte permettra une arrivée rapide de moyens de secours adaptés à la situation.

Si dans une situation donnée vous hésitez à appeler les secours car vous ne savez pas si cela sera utile, appelez quand même. Votre interlocuteur saura ce qu'il convient de faire.

► Le 112

C'est le numéro d'appel d'urgence disponible partout dans l'Union européenne (UE) à partir d'un téléphone fixe ou portable (appel gratuit).

En Europe, vous serez mis en relation avec un opérateur parlant votre langue.

► Le 114

Pour les personnes sourdes et malentendantes.

► Le 18

C'est le numéro des sapeurs-pompiers en cas de malaise, arrêt cardiaque, blessure grave, départ de feu, fuite de gaz, accident de la route, noyade, inondation...

► Le 15

Le Samu, pour tout problème urgent de santé avec besoin d'un secours médicalisé.

EN PRATIQUE

Ce que les secours veulent savoir

- ✓ Le lieu précis de l'accident : la ville, la rue, le numéro, le bâtiment, le digicode, l'étage, le téléphone, bref, tout renseignement utile pour permettre aux secours d'arriver vite.
- ✓ La nature de l'accident (brûlure, chute, plaie...) et l'état du blessé.

Attention, ne raccrochez jamais le premier pour être sûr que tout a été noté.

EN CAS DE CHUTE

- Protéger la zone pour éviter un sur-accident si la chute a eu lieu sur la voie publique.
- Ne pas déplacer la victime, sauf si le risque de sur-accident est élevé.
- Si la victime a perdu connaissance, l'allonger sur le côté, la tête vers le bas en maintenant l'alignement de la colonne vertébrale.
- Si un membre est fracturé, ne surtout pas toucher au membre blessé.
- S'il s'agit d'une fracture ouverte (morceau d'os visible) ou si la plaie contient un corps étranger, ne toucher ni au morceau d'os, ni au corps étranger, car leur présence peut limiter le saignement et leur déplacement pourrait aggraver la blessure.



EN CAS DE NOYADE

► A l'extérieur (mer, piscine, lac)

- Prévenir immédiatement les surveillants de baignade ou appeler les secours.
- Suivre la victime du regard dans l'eau pour pouvoir guider les secours.
- Ne pas intervenir directement dans l'eau, sauf s'il est possible de venir en aide à la victime sans exposer sa propre vie.



► Dans tous les cas

Une fois la personne sortie de l'eau, s'assurer de son état de conscience :

- ✓ Elle est inconsciente (ne parle pas, ne bouge pas et n'ouvre pas les yeux)
 - > elle ne respire pas : lui faire un massage cardiaque.
 - > elle respire : la placer en position latérale de sécurité.
- ✓ Elle est consciente : la réchauffer pour ramener la température de son corps à la normale.

EN CAS DE SUFFOCATION

Si la victime est consciente mais ne peut ni parler, ni respirer, ni tousser

- ✓ Donner un maximum de 5 claques dans le dos.
 - ✓ Si elles n'ont pas eu d'effet, procéder à la manœuvre de Heimlich : se placer derrière la victime, qui est penchée en avant. Effectuer un maximum de 5 compressions abdominales, en plaçant son poing au creux de l'estomac de la victime, entre le nombril et le sternum.
 - > Si la victime est un nourrisson : le mettre sur le dos en le maintenant fermement. Placer deux doigts dans l'axe du sternum du nourrisson, puis effectuer 1 à 5 compressions thoraciques.

- ✓ Si le problème n'est pas résolu : alterner 5 claques dans le dos et 5 compressions abdominales (ou compressions thoraciques pour les nourrissons).



- ✓ Si la victime perd connaissance : la poser délicatement au sol et appeler immédiatement les secours, puis effectuer des compressions thoraciques à poursuivre jusqu'à ce que les secours arrivent.

EN CAS DE MALAISE CARDIAQUE

- Vérifier que la victime ne réagit pas et ne respire pas.
- Alerter ou demander à quelqu'un de prévenir les secours d'urgence et d'apporter immédiatement un défibrillateur automatisé externe.
- Commencer par effectuer 30 compressions thoraciques.
- Pratiquer ensuite 2 insufflations.
- Alterner 30 compressions thoraciques et 2 insufflations.
- Continuer le massage jusqu'à l'arrivée des secours.
- Utiliser un défibrillateur dès que possible.





Recevez tous les Arrêtés Préfectoraux en temps réel sur votre application



Les incendies de cet été ont été dramatiques dans le département de la Gironde, des dizaines de milliers d’hectares de forêts partis en fumée et plusieurs maisons totalement détruites par le feu. Pour ne pas vivre un tel drame, la prévention reste le meilleur moyen pour se protéger. A ce titre il existe des obligations légales de débroussaillage.

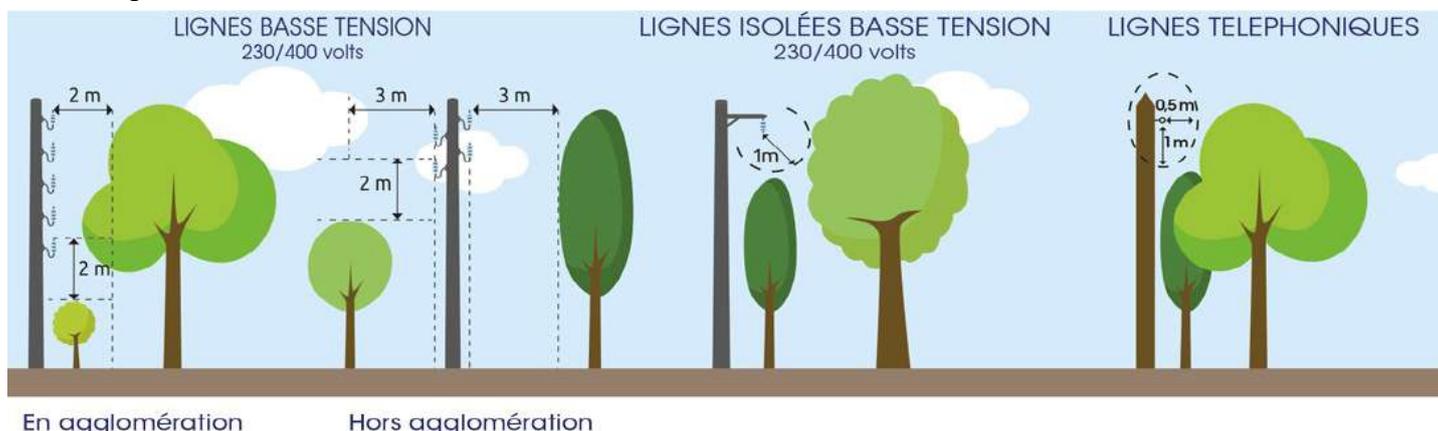
Retrouvez les principes du débroussaillage et toute la réglementation légale sur le site de l’ONF (Office National des Forêts) à l’adresse suivante: <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/>

LIGNES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES : DES OBLIGATIONS D’ÉLAGAGE

Pourquoi élaguer à proximité des réseaux électriques et téléphoniques ?

Chaque année, à l’occasion de coups de vents, d’orages ou de chutes de neige, les lignes téléphoniques ou électriques sont coupées par des chutes d’arbres entraînant le dysfonctionnement des téléphones fixes et mobiles ainsi que des coupures d’accès à internet ou des coupures d’électricité.

Protéger les lignes téléphoniques ou électriques n’est donc pas qu’une question de confort, c’est un intérêt commun à tous. Il est alors nécessaire d’assurer la sécurité des lignes en élaguant les arbres menaçants avant les intempéries de l’hiver.



Ligne téléphonique : à la charge des propriétaires:

Depuis 1996, le propriétaire d’un terrain doit assurer le débroussaillage, la coupe d’herbe, l’élagage et l’abattage des arbres lorsque cela est nécessaire afin de prévenir l’endommagement des équipements du réseau téléphonique et l’interruption du service. En cas de défaillance, ces opérations sont accomplies par des élagueurs envoyés par Orange (gestionnaire du réseau) aux frais du propriétaire.

Électricité : à la charge des propriétaires dans la plupart des cas:

Cas n°1: Le propriétaire doit réaliser la coupe de ses arbres si la ligne électrique surplombe son terrain et que *l’arbre a été planté après la construction de la ligne*, si l’arbre ne respecte pas les distances prescrites par la réglementation ou encore si l’arbre planté sur le terrain déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.

Cas n°2: Dans tous les autres cas et notamment si l’arbre du jardin a été planté avant la construction de la ligne, son élagage sera pris en charge par Enedis. *Si l’on ne sait pas qui de l’arbre ou de la ligne était là le premier*, interroger Enedis. S’il appartient à l’organisme de prendre en charge l’élagage, laisser l’entreprise chargée de le faire accéder au terrain. Le bois coupé demeure la propriété du propriétaire du terrain. S’il ne désire pas le conserver, à lui d’en demander l’évacuation. Aucun frais ne pourra être réclamé pour cela.

**POUR MA MOBILITÉ
À VÉLO
JE PEUX COMPTER SUR
L'AGGLO !**

LA CALI
L'AGGLO
RIVE DROITE DE BORDEAUX

**LA CALI
VOUS AIDE POUR
L'ACHAT DE
VOTRE VÉLO**

ÉLECTRIQUE*, MÉCANIQUE,
CARGO, PLIANT, ADAPTÉ,
NEUF OU D'OCCASION

MONTANT DE L'AIDE

	Revenu fiscal de référence par part < ou = à 6300 € ou personne en situation de handicap	Revenu fiscal de référence par part > à 6300 € et < à 13489 €	Revenu fiscal de référence par part > à 13489 € et < à 26000 €
Aides plafonnées à 40% du coût d'achat, dans la limite de :			
Vélo classique	200 €	150 €	100 €
*Vélo à assistance électrique	400 €	300 €	200 €
Vélo électrique cargo, allongé, pliant et adapté aux handicaps	500 €	400 €	300 €
Vélo non électrique cargo, allongé, pliant et adapté aux handicaps	500 €	400 €	300 €
Kit d'électrification (neuf) d'un vélo	300 €	200 €	100 €

L'aide de La Cali est cumulable avec celle de l'État.

Plus d'info sur lacali.fr ou par téléphone : 05 24 24 22 26



<https://lacali.insunwetrust.solar/>

Découvrez le **potentiel solaire** de votre toiture.

Produisez votre **électricité**.



Mesurez votre potentiel

Grâce à notre simulateur basé sur les données de la NASA, de Météo France et de l'IGN, vous savez si le solaire est fait pour vous.

Construisez votre projet

Bénéficiez de conseils d'experts neutres et gratuits pour approfondir votre projet en contactant le service d'accompagnement à la rénovation énergétique de La Cali.

ENTRE 2 EAUX

ENTRE 2 EAUX
41 Route de Paris
33910 SAINT DENIS DE PILE
TÉL : 06 56 69 74 92

entre.2.eaux@hotmail.com
www.entredeuxeaux.org
ENTRE DEUX EAUX
ENTREDEUXEAUXLGBT

TOLÉRANCE LIBERTÉ LÉGITIMITÉ DIVERSITÉ HUMANITÉ

LUTTE CONTRE TOUTES DISCRIMINATIONS ET HARCELEMENT ENVERS LA COMMUNAUTE LGBTQIAP+

AIDE AU LOGEMENT D'URGENCE
PRODUITS DE PREMIERE NECESSITE
SOUTIEN MORAL
DEFENSE ET RECOURS JURIDIQUE
MEDIATION

Qui sommes nous ?



L'association **ENTRE DEUX EAUX**
a vu le jour le 2 juillet 2019

**SEULE ASSOCIATION LGBTQIAP+
DANS LE SECTEUR DU LIBOURNAIS**

située à Saint Denis de Pile

SON OBJET :
la lutte contre toutes formes
de discriminations et harcèlement
liés à la sexualité et au genre

*Remerciements
à Mme Fabienne Fonteneau, Marralne
de l'association Entre 2 Eaux*



ARTISANS - SERVICES



Assistants Maternelles	BUNEL	Stéphanie	9 Chemin de Queyron	05 57 49 28 62
	FAURE	Delphine	4 ldt Sabrons	05 57 49 10 45
	GARITEAU	Dorothee	1 ldt Montauban	06 35 97 20 80
	LE BOUHELLEC	Evelyne	6 ldt Maugarnit	05 57 49 28 34
	LOPEZ-VICENTE	Stéphanie	4 ldt Clos de la Chapelle	06 83 20 95 40
	MIRLANDE	Audrey	5 ldt Chêne Blanc	06 34 53 32 23
Assistant informatique 33 Cours et maintenance informatique	DOUANGPHRACHANH	Sengdeuane	10, lieu dit La Ferletterie	06 86 92 21 23
Boucher	CABLOT	Jean-Michel	3 lieu dit Les Journaux	05 57 69 35 55
Broderies Créations Broderies sur tissus, cuirs, etc	GALOPEAU	Ghislaine	12 Chemin de Queyron	06.29.35.43.02
Coiffure à domicile	CARINE COIFFURE H/F & enfants			06.19.03.44.39
Conseillère indépendante en immobilier	VAVASSEUR	Stéphanie		06 31 61 74 96
Dépannage-Maintenance-Installation Informatique - Conseils et services	CHAUVET	Philippe	1, lieu dit Frouin	06 26 68 29 65
Dentiste équin	LAURENT	Catherine	1 lieu dit Le Lary	06 22 32 24 34
Divertissement en attelage pour mari- age, anniversaire, Noël, promenade	DEBROUWERE	Bernadette et Michel		05 57 69 43 51 06 73 59 50 87
DM Vidange Fosse septique-Fosse toutes eaux-bac à graisse Hydrocurage	MOUCHEBOEUF	Denis	18 lieu dit Le Brandart	05 57 69 42 44 06 26 61 12 73
Electriciens	ALVES	Michel	26 chemin de Queyron	05 57 69 41 49
	DIMITRI ELEC		1 ldt Chêne Blanc	06 28 25 80 53
	SARL ESTAIT	Bernard	1 ldt Vignon	06 68 26 98 62
	FERRET		3 lieu dit Clairsienne	05 57 49 31 85
Famille d'accueil pour personnes âgées	DUCHADEAU FERREIRA	Myriam Isabelle	1 lieu dit Ripousset 23 ter Chemin de Queyron	05 57 49 35 30 06 79 43 61 29
Assistante de vie pour personnes âgées et handicapées	CAUVEZ	Sylvienne		06 78 84 31 91
Service à la personne	ALVES	Valérie	26 Chemin de Queyron	05 57 69 41 49
Primeurs	BRAILLON	Luc et Christelle	7 lieu dit Launay	06 21 85 44 13
Maçonnerie – Construction & rénova- tion SARL HPC Plan, Permis de construire, Maîtrise d'œuvre	MENARD	Jean Gérard	6 lieu dit Grammont	05 57 69 14 28 06 15 46 47 41
Menuiserie	CABLOT	Fabienne	15 lieu dit Vignon	05 57 74 64 50
Menuisier bois – alu – PVC Elagage – abattage d'arbres Préparation de palombière	GALOPEAU	Bruno		06 72 11 94 76
Menuisier PVC-Alu, terrasse bois, stores, dressing	GERBEAUD	David	1 lieu dit Eymard	06 78 28 86 18
Menuiserie PVC-ALU-BOIS	SARL FB Menuiseries		18 lieu dit Grand Rétiveau	07 60 33 62 73
Métallier – Tuyauteur Réparation-Fabrication tout type	GALLY SOUDURE		42 lieu dit Launay	06 07 38 46 43
MG Multi-Services Entretien des jardins Elagage / Abattage Débroussaillage – Petits travaux d'en- retien de bâtiments	GORRICHON	Michael	14 lieu dit Maugarnit	06 84 99 44 67
GS TRANS*LOC Locations/Transports Mini-pelles-BRH-Godets inclinables- bétonnière thermique etc....	GUIDER	Sullivan	35 lieu dit Le Brandart	06 14 12 60 79

Mécanique TP & automobile Atelier et domicile		Yohann		07.86.53.50.53
Montage et démontage d'échaffaudage	EIRL Mica Echaffaudage GAUGOY	Mickaël	3 lieu dit Vignon	06 84 94 49 84
Peintre-Décorateur	BARAT	Damien	24 lieu dit Launay	05 57 49 23 90
Peintre Int.Ext. Tapisserie - Pose de parquet	LAAGE	Sébastien	3 lieu dit Sourdieu	06.61.14.42.32
Peintre intérieur-extérieur Revêtement muraux, sols	DELOUBES	Sylvain	3 lieu dit Lapierre	06 72 16 12 27
Permis de construire Etudes et Plans	BUIGNES	Bernard	3 ldt Montigaud	05 57 69 51 37 06 22 16 68 36
Permis de construire-Extension-Rénovation- Aménagement-Dessinateur en bâtiment	DEBROUWERE	Bastien	2 lieu dit Gratte Chèvre	06 13 84 52 53
Plâtrerie sèche et traditionnelle - Plafonds cloisons neuf et rénovation	CATANANTY	Jérémy		06.22.43.42.04
Plombier - Zingueur	AVRIL	Thierry	10 lieu dit Font Rose	05 57 69 41 74
Plombier - Chauffage - Dépannage	AKM DEPANN		22 lieu La Croix	06 63 23 55 66
Pose alarme-Vidéosurveillance- Dépannage informatique	HAMARD	Mathias		06 82 54 12 19
Pose portes, fenêtres, volets (Bois,Alu,PVC) Couverture	Patrice Menuiseries		4 route de Coutras patricemenuiserie@outlook.fr	06 50 71 64 35
Ressources.Formation.Conseil	MARCEAU	Sophie	6 lieu dit Le Bourdin	06.80.70.74.08
Salon de coiffure	Sophie Coiff		35 lieu dit Le Brandart sophiecoiff2230@gmail.com	07 70 17 60 25
Traiteur	La Raphale des saveurs		2 lieu dit Dizet	06 34 54 41 44
Tous travaux bâtiments	PAUL	Alain	10 Chemin du Parking Fédéral	06 23 98 30 02
Travaux pour assainissements, accès, aménagement, murette, clôture	POIVERT	D&D	3 lieu dit La Ferletterie	06 22 01 13 45
Travaux viti-vinicoles Et environnement	DEBAT	Jean-Pierre	3 lieu dit Les Maines	05 57 49 22 16 06 14 22 58 07
Vente-Dépannage-Installation Antenne Sa- tellite - Electroménager	ATM Services			07 86 01 39 42

PROFESSION LIBERALE

Cabinet d'infirmières	Mme SANTRE Mme RAPOSO			06 09 98 01 34
-----------------------	--------------------------	--	--	----------------

COMMERCE DIVERS

Boulangerie	BAFFOIGNE	Franck	15 rue Laguirande	05 57 49 08 36
Pizza à emporter	Chez AdeTof		Place de la Fête Le vendredi soir 18h-21h	06 22 62 53 23
Bar Restaurant	Chez Sabrina & Mathieu		9 route de Coutras	07 84 30 00 12
Retouches et création de vêtements & accessoires	L'Atelier		4 lieu dit Le Touron latelier033@gmail.com	06 30 52 02 42 05 57 69 03 91

INDUSTRIES ET AUTRES ACTIVITES

Transporteur	COMBRONDE/ARNAUDIN Transports		5 lieu dit Les Grands Champs de Rétiveau	05 57 56 03 03
Carrière	SMELT		2 lieu dit Mathelin	05 57 49 32 29

Toutes les personnes exerçant une activité professionnelle sur la Commune de Lagorce, peuvent, si elles le désirent, paraître dans le prochain bulletin municipal en se faisant connaître à la Mairie.

EMBALLAGES ET PAPIERS



Papiers



Emballages en carton et briques alimentaires



Emballages en métal



Bouteilles et flacons

+ À partir du 1^{er} janvier 2023
tous les emballages en plastique et les petits emballages en métal



Bien les **vider**, inutile de les **laver** et les déposer **séparés** les uns des autres **sans sac**

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !



Depuis le 02 novembre 2022, les tontes et les feuilles mortes ne sont plus acceptées en pôle de recyclage. Le SMICVAL met à votre disposition un composteur individuel et vous pouvez bénéficier d'une subvention pour l'achat d'un kit ou d'une tondeuse mulching. Trouvez tous les renseignements à l'adresse suivante: <https://www.smicval.fr/neo-smicval>

Mon calendrier de collecte - LAGORCE

Jan. 2023

Dim. 01 (Férié)
Lun. 02
Mar. 03
Mer. 04
Jeu. 05
Ven. 06
Sam. 07
Dim. 08
Lun. 09
Mar. 10
Mer. 11
Jeu. 12
Ven. 13
Sam. 14
Dim. 15
Lun. 16
Mar. 17
Mer. 18
Jeu. 19
Ven. 20
Sam. 21
Dim. 22
Lun. 23
Mer. 24
Mer. 25
Jeu. 26
Ven. 27
Sam. 28
Dim. 29
Lun. 30
Mar. 31

Fev. 2023

Mer. 01
Jeu. 02
Ven. 03
Sam. 04
Dim. 05
Lun. 06
Mer. 07
Mer. 08
Jeu. 09
Ven. 10
Sam. 11
Dim. 12
Lun. 13
Mar. 14
Mer. 15
Jeu. 16
Ven. 17
Sam. 18
Dim. 19
Lun. 20
Mar. 21
Mer. 22
Jeu. 23
Ven. 24
Sam. 25
Dim. 26
Lun. 27
Mar. 28

Mar. 2023

Mer. 01
Jeu. 02
Ven. 03
Sam. 04
Dim. 05
Lun. 06
Mer. 07
Mer. 08
Jeu. 09
Ven. 10
Sam. 11
Dim. 12
Lun. 13
Mar. 14
Mer. 15
Jeu. 16
Ven. 17
Sam. 18
Dim. 19
Lun. 20
Mar. 21
Mer. 22
Jeu. 23
Ven. 24
Sam. 25
Dim. 26
Lun. 27
Mar. 28
Mer. 29
Jeu. 30
Ven. 31

La vie associative

Octobre Rose

Dans le cadre d'Octobre Rose, le dimanche 23 octobre les associations Lagorce rando, l'amicale des anciens, le karo lagorçais, les majorettes les Marin's major et les Anciens Combattants en collaboration avec la mairie de Lagorce organisaient une journée destinée à récolter des fonds destinés à l'institut Bergonié.



Le matin des habitants de Lagorce et des villages alentours se sont réunis pour les marches de 4 et 8 kilomètres. Avant le départ il a été offert à chaque participant une boisson chaude. Les marcheurs de tous âges ont finalement opté pour le parcours de 8 kilomètres dans une agréable ambiance.



Le karo lagorçais était chargé de la restauration. La présidente et la trésorière adjointe ont régalez les participants de délicieux sandwiches élaborés.



Les Marin's major ont brillamment animé la manifestation et ont été chaleureusement applaudies.

Des mamans, durant toute cette journée, ont vendu crêpes, gâteaux, boissons.



L'après-midi fut consacré au concours de belote. Les habitués des concours se sont opposés avec bienveillance aux amateurs. Des lots ont récompensé tous les compétiteurs.



Le lundi 28 novembre les représentantes et représentants des associations ainsi que les membres du conseil municipal ayant participé activement au bon déroulement et à la réussite de la journée Octobre Rose ont eu le plaisir de remettre un chèque de 889 euros à madame Rache de l'institut Bergonié.

Un chaleureux merci à tous les participants et rendez-vous les 21 & 22 octobre 2023 pour la prochaine édition.



Christophe Zanelly a commencé le billard à l'âge de 20 ans, « pour essayer », son frère étant inscrit au Club Buffet de la gare à Coutras. L'essai fut concluant ! S'ensuivirent donc des compétitions entre amis puis en tournoi régional » black ball » (boule noire au billard anglais) à Libourne, Castillon la Bataille et en Lot et Garonne.



Pendant dix ans, Christophe Zanelly arrête les concours afin de se consacrer à sa famille ; à l'issue il reprend le billard à Cercoux pour le plaisir, il en devient le capitaine puis le président. En 2015 en individuel il devient champion départementale 1 de la coupe des associations et il fonde le club de Lagorce : la Team Crazy Pool. Pourquoi ce nom qui signifie « équipe de fous » ? Tout simplement car à la création c'était simplement un groupe d'amis qui voulaient profiter du jeu et de la compétition.



Sa femme, partageant sa passion, l'épaula en s'occupant de l'accueil et de la restauration des équipes.

Entraîneur diplômé fédéral il entraîne à Lagorce des billardistes pour la compétition. Ce fut tout d'abord en départementale 2 puis 1 puis en régional, en national et finalement en Elite où l'on joue dans la France entière.



Nolann Zanelly, entraîné par son père, a commencé le billard à l'âge de 8 ans et les compétitions à 10 ans en catégorie espoir. Il a poursuivi avec son père dans les championnats de l'AFEBAS (Association Fédérale des Exploitants de Billard Anglais Super ligue) avec d'excellents résultats : deux fois champion national des moins de 13 ans. La Covid lui impose deux ans d'arrêt.

Depuis Nolann est le premier junior en district FFB (Fédération Française de Billard) à avoir participé à la finale en mai 2022.



Christophe et Nolann Zanelly sont tous les deux inscrits en FFB division « Régionale 1 ».

Nolann est en sus inscrit en « Départementale 2 » de l'AFEBAS tout en poursuivant ses études de lycéen.





BILAN DES ACTIVITES DU 2^{er} SEMESTRE 2022

14 juillet: La section a participé à l'organisation des festivités du 14 juillet qui fut cette année encore une véritable réussite. Nous serons présents l'année prochaine.

Repas 'Gamelle': Après deux ans d'arrêt suite à la Covid, c'est sous un beau soleil de fin d'été qu'adhérents et sympathisants de notre section se sont réunis le 11 septembre autour du repas Gamelle à St. Denis de Pile. Précédé par un moment de recueillement au monument aux morts de la commune, notre tablée a vécu un joli moment de convivialité.



Loto: Le 18 septembre la section a organisé son premier loto. Pour une première et malgré un après midi ensoleillé qui pouvait nous faire craindre le pire, une centaine de personnes avait répondu présente.



Un grand merci à Eliane pour l'organisation ainsi qu'au duo dissipé Charles et Jacques pour l'animation.

Une première à renouveler.

Les boissons non consommées lors de cette manifestation ont été données sous forme de don à Octobre Rose.



11 novembre: C'est sous un beau soleil d'automne que s'est déroulé la commémoration du 11 novembre.



Autour du monument aux morts s'était réuni un public nombreux et notamment de plus en plus d'enfants. Nos deux porte-drapeaux portaient fièrement nos trois couleurs. Au cours du vin d'honneur offert par la mairie, les questions des enfants fusaient autour du président et des Opex sur le cérémonial et la symbolique de la manifestation.

Pour clôturer cette journée, un repas très apprécié fut servi au restaurant local "Chez Sabrina et Mathieu".



L'assemblée générale de la section aura lieu le dimanche 22 janvier 2023 à 10H30 dans la salle de l'école à côté du stade. Adhérents mais aussi sympathisants sont cordialement invités.

14 juillet

En ce jour de fête nationale les bénévoles de diverses associations lagorçaises et du conseil municipal se sont regroupés pour organiser cet événement.



L'après-midi fut consacré aux concours de belote et de pétanque; de nombreux lots ont récompensé les vainqueurs.

Il y avait du monde en soirée lors du marché gourmand ! La buvette et les divers stands de restauration comblèrent les papilles des participants qui purent se restaurer et danser dans une chaleureuse ambiance musicale.

Un grand merci à tous les participants



LE GARDON DE LAGUIRANDE

Cette année 6 concours de pêche ont été organisés avec succès ainsi que des moments de partage et de plaisir gustatif tels la sardinade et le repas escargots, toujours très appréciés.

Le samedi 3 septembre s'est déroulé le concours de pêche de clôture de saison. Par cette belle journée les poissons n'avaient guère d'appétit malgré l'habileté des pêcheurs et les divers appâts.

Après la pesée et la remise des trophées par le président un moment de convivialité fût partagé sur les bords du lary.



AMICALE LAÏQUE



Mercredi 26 octobre l'amicale laïque de Lagorce et sa nouvelle présidente Gaëlle Tamerlo organisait Halloween pour la plus grande joie des enfants. Les bénévoles de l'amicale laïque, et parfois leurs aînés, toutes et tous déguisés, tenaient les stands de jeux tels les cônes des sorcières, le chamboule tout, le bowling, le fil rouge.



Après les jeux et le goûter préparé par des mamans vint le moment du concours de déguisements. Il fut très difficile d'élire le gagnant. Pour clôturer cette journée festive les majorettes de Lagorce les Marin's major ont démontré sur scène tout leur talent.



La composition du nouveau bureau est la suivante:

Présidente: Mme Gaëlle Tamerlo, Vice Présidente: Mme Aurélie Beausoleil, Secrétaire: Mme Jessica Alves, Vice secrétaire: Mme Stéphanie Delettrez, Trésorière: Mme Séverine Obin, Vice trésorière: Mme Jennifer Ortega.

LES MARIN'S MAJOR

Grande nouvelle pour notre association de majorettes !!!

Les Arcs- en Ciel ont eu envie de grands changements pour cette nouvelle saison 2022/2023.

Nouveau nom, nouvelles tenues !

Aujourd'hui ce sont les **Marin's Major** qui viendront animés vos événements festifs.

Elles ont choisi un nom qui tenait à cœur à notre capitaine, puis une nouvelle tenue plus traditionnelle, jupe plissée bleue marine et gilet sans manche blanc.

Evidemment nos majorettes gardent leur joli sourire et leur chorégraphie rythmée !



Pour les personnes intéressées et souhaitant se renseigner:

- les juniors s'entraînent le mardi de 19h à 20h30
- les babys et cadettes le mercredi de 18h à 19h30

Les entraînements se font au foyer communal de Laguirande.

N'hésitez pas à vous déplacer afin d'obtenir d'autres renseignements.

Les responsables de l'association seront ravis de vous informer.



Mme BARBE Lydia
Présidente des majorettes
Les Marin's Major

LAGORCE-RANDO



LAGORCE RANDO est une association qui vous propose des randonnées tous les mercredis matins et tous les dimanches matins. Les parcours font en général entre 8 et 10 km pour 2 h de marche sur les chemins et petites routes de notre belle région. Une fois par mois environ, le circuit est un peu plus long (12 km) et occasionne une pause « pâte » fort conviviale. Un groupe « marche douce » se retrouve également sur les chemins pour des balades régulières.



Bilan de l'année 2022

Outre les randonnées hebdomadaires, un temps fort pour notre club a été l'organisation de la marche gourmande du 22 Mai 2022 au Maine Pommier, ouverte à tous. Cette manifestation a rencontré un vif succès.



Un week-end à Saint Nazaire sur Charente les 18 et 19 Juin a rassemblé une cinquantaine de nos adhérents. Sortie culturelle avec de nombreuses visites et en prime une chaleur caniculaire.

Nous avons fêtés les 11 ans du club le 09 juillet, journée agréable avec une bonne ambiance.

Notre club a participé avec d'autres ASSOS le 23 octobre à la journée octobre rose. Sortie d'une journée à Bordeaux le 30 novembre, très appréciés.

L'association organise aussi un repas de fin d'année le 19 novembre.

A ce jour le club compte 91 adhérents avec 6 nouveaux inscrits au mois de novembre.

Pour l'instant la cotisation reste la même, 35,00€ pour un couple et 20,00€ pour une personne seule.

Un grand merci à tous nos bénévoles pour l'année 2022.



Calendrier 2023

Le Samedi 28 Janvier à 18h : Assemblée générale suivi de la galette des rois

Le Mardi 14 mai : Rando Gourmande à la salle des Fêtes de Bayas

Le 10 et 11 juin (possibilité le 09 juin) : Sortie sur deux jours Les Collines d'Eyvigues (Dordogne).

Le 09 juillet : Repas à Lagorce Bourg (Type Auberge Espagnole).

Le samedi 25 Novembre : Repas de fin d'année (salle des Fêtes de Laguirande)

Le bureau et moi-même vous souhaitent que cette nouvelle année qui arrive, vous apporte bonheur et santé pour 2023.

Contacts : Patrick Dupouy 06 29 93 55 16



L'assemblée générale de l'amicale des piégeurs du pays Gabaye s'est tenue le vendredi 4 novembre à 18 H 30 au foyer communal à Laguirande en présence de Monsieur le Maire de Lagorce.

Le rapport moral a été présenté par un film de 12 minutes qui a présenté les activités de l'amicale pour l'année écoulée, le statut des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), etc.

Le putois n'est plus nuisible, mais reste chassable.



Sylvatub 2022 : Les résultats ont été présentés. Un blaireau capturé à Jean-Petit est porteur de la maladie M.Bovies. Voir (revoir) le bulletin municipal de décembre 2021 pour plus d'explications.

Le vison d'Europe : Présentation de l'étude faite sur une période de 15 jours sur les communes de Coutras, Abzac et Petit Palais et Cornemps. Conduite à tenir en cas de capture. Aucune prise.

Le raton laveur : Etude réalisée autour du noyau principal sur les communes de Villenave d'Ornon, Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans. 130 ratons laveurs ont été capturés avec 15 cages ce qui correspond à une période de trois mois environ. En cas de capture ou trouvé mort, un prélèvement doit être effectué. Contacter l'amicale par l'intermédiaire de la mairie.



Bilan des prises par l'amicale :

Ragondin : 42 Rat musqué : 0 Renard : 18 Fouine : 5
Corneille noire : 64 Pie bavarde : 88 Lapin de garenne : 2 Raton laveur : 0
Autres prises : 5 chats, 1 genette, 7 blaireaux

Présentation du SIA (système d'informations sur les armes).



Ce nouveau système est une avancée en termes de modernisation de la politique publique de détention d'armes en France. Ce nouveau système entraîne la suppression de tous les documents papiers qui étaient échangés entre les armuriers, les préfetures et les détenteurs d'armes. Le SIA est accessible à l'administration, mais aussi aux professionnels des armes (armuriers, importateurs) et aux détenteurs eux-mêmes, qui sont au cœur du dispositif. Ne pas confondre numéro SIA et compte dans le système d'information sur les armes. Lorsque vous créez un compte, le système vous attribue un numéro SIA. Ce numéro est personnel et

vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes. Véritable numéro d'identification, vous devez le communiquer à l'armurier pour toutes vos démarches : vente, achat, réparation

Nous vous conseillons d'aller sur internet pour plus d'informations, de vous mettre à jour pour ne pas vous retrouver en « porte-à-faux » en cas de contrôle.

Le frelon oriental ou « vespa orientalis » a été observé pour la première fois en métropole le 22 septembre 2021. Ce frelon est facilement reconnaissable à sa couleur rousse. Seule la face antérieure de la tête et les 3^{ème} et 4^{ème} segments de l'abdomen sont jaunes. En cas d'éventuelles observations il est demandé de faire remonter l'information en précisant la date de l'observation, la localisation, une estimation du nombre (si possible) l'emplacement du nid si détecté.



Tout ce qui précède a été présenté et expliqué à l'assemblée générale qui, nous le précisons, est ouverte à tous.

Notre prochaine assemblée générale se tiendra le vendredi 3 novembre 2023 à 18 h 30 au foyer communal de Laguirande.

Information et déclaration de pose de matériels de détection du Vison d'Europe sur la commune

Amélioration des connaissances sur la répartition du Vison d'Europe dans le cadre du Plan National d'Action Vison d'Europe

Le Vison d'Europe est l'un des trois mammifères les plus menacés de France avec un statut « en danger critique d'extinction » (liste rouge UICN, novembre 2017). Autrefois largement répandu en Europe, sa répartition mondiale est désormais limitée à quelques populations isolées et déclinantes en Europe orientale (Russie, Ukraine, Roumanie et Estonie) et à une population située au nord de l'Espagne et dans le sud-ouest de la France.



Le Vison d'Europe a fait l'objet de deux Plans Nationaux d'Action (PNA) (1999-2003, 2007-2011), et depuis 2021, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), coordonne pour la DREAL Nouvelle-Aquitaine les 3^{ème} Plan National d'Action en faveur de l'espèce dont l'un des principaux objectifs est l'actualisation des connaissances de la répartition de l'espèce.

C'est dans ce contexte que les équipes du GREGE et leurs partenaires sont amenés à effectuer des opérations sur le terrain de pose et de contrôle de matériels de détection indirecte pour le Vison d'Europe :

- Tunnels à empreintes et capteurs poils ;
- Piquets à poils ;
- Pièges photographiques.

La zone d'étude englobe tous les marais de la rive droite de l'estuaire de la Gironde et leurs affluents ainsi que le bassin versant du Lary-Palais



Tunnel à empreintes et capteur poils



Piquet à poils



Piège photographique

Si vous voyez ces dispositifs sur place, merci de ne pas y toucher. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez appeler le 05.56.25.86.54 ou envoyer un mail à contact.grege@orange.fr.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ANNÉE 2023

Janvier

Dimanche 15	Vœux de la municipalité 11h00 - Salle des fêtes
Jeudi 12	AG des anciens 14h30 - Salle des fêtes
Dimanche 22	AG Anciens combattants - 10h30 - Salle de l'école
Vendredi 27	AG du Gardon de Laguirande - 20h30 - Salle des fêtes
Samedi 28	AG de Lagorce-Rando - 18h00 - Salle des fêtes

Février

Dimanche 05	Repas couscous de la pêche - 12h00 - Salle des fêtes
Samedi 11	Repas choucroute de la chasse - 19h00 - Salle des fêtes

Mars

Samedi 11	Ouverture de la truite dans le Lary
Dimanche 12	Loto des Anciens - Salle des fêtes - 13h00
Dimanche 19	Cérémonie fin de la guerre d'Algérie 10h30 - Monument aux morts
Vendredi 24 au Dimanche 26	Fête locale organisée par la Société des Fêtes - Terrain de la fête
Samedi 25	Concours de pêche à l'étang de Chamadelle - Après midi Concours de pétanque du Foot - 15h00 au stade de football Défilé des Marin's Major - Feux d'artifice vers 22h00 terrain de la fête
Dimanche	Vide grenier terrain de la fête en matinée

Avril

Dimanche 02	Repas rôti braisé de la pêche - 12h00 - Salle des fêtes
Samedi 08	Lâcher de truite dans le Lary
Samedi 15	Repas de la chasse - 19h00 - Salle des fêtes
Samedi 22	Concours de pêche à l'étang de Chamadelle - Après midi

Mai

Lundi 08	Cérémonie du 08/05/1945 - 10h30 - Monument aux morts
Samedi 13	Concours de pêche au Parking Fédéral - 14h00
Dimanche 14	Rando Gourmande - Matinée - Salle des fêtes de Bayas

A partir du 19 janvier, l'Amicale des Anciens se réunit presque tous les jeudis à la salle des fêtes pour des tournois de belotes, des repas.....
Renseignez-vous auprès de l'association

Pour être informé et ne pas rater une festività, je télécharge gratuitement **PanneauPocket**



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTE



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

Juin

Samedi 03	Repas escargots par la pêche – 19h00 – Stade
Vendredi 09	AG des Majorettes - 19h00 - Salle des fêtes
Samedi 10	Tournoi de football - 13h00 - Stade
Samedi 17	Concours de pêche - Horaire et lieu à définir
Dimanche 18	Loto des Anciens - Salle des fêtes - 13h00

Juillet

Samedi 1 ^{er}	AG du football - 19h00 - Local du foot
Dimanche 09	Rando et repas espagnol - Réservé aux membres LagorceRando
Vendredi 14	Fête Nationale au stade - Activité belote, pétanque,.....à partir de 14h00 suivi d'un Marché gourmand en soirée
Vendredi 21	AG de la Chasse - 21h00 - Salle des fêtes
Dimanche 23	Concours de pêche et repas moules/frites - Parking Fédéral

Septembre

Samedi 02	Concours de pêche Parking Fédéral - Après midi
Dimanche 10	Loto des Anciens Combattants - 14h00 - Salle des fêtes
Dimanche 24	Vide grenier Société des Fêtes - Journée - Parking de la fête

Octobre

Samedi 08	Loto des Anciens – 13h00 – Salle des fêtes
Samedi 21	AG DFCI - 09h00 - Lieu à définir
Samedi 21 et Dimanche 22	Octobre Rose—Salle des fêtes - Animations à définir

Novembre

Vendredi 03	AG des Piégeurs de Gabaye - 18h30 - Salle des fêtes
Samedi 11	Cérémonie du 11 novembre - 10h30 - Monument aux morts
Samedi 25	Repas fin d'année de Lagorce Rando – 19h00 – Salle des fêtes

Décembre

Samedi 02	Repas Poule au pot de la pêche - 19h00 - St Martin de Laye
Samedi 16	Repas fin d'année de la pêche – 19h00 - Salle des fêtes
Dimanche 31	Réveillon LagorceRando - A définir

Nouvelle association dans votre commune



"Lagorce Créative", nouvelle association à Lagorce a pour objet de créer, d'organiser et de développer des actions et manifestations culturelles (ex: peinture, café philo, informatique..) , de loisirs et de loisirs créatifs (ex: tricot, crochet, couture, patchwork...) en favorisant l'interactivité et le lien entre les habitants de toute génération de Lagorce et des communes avoisinantes.

C'est un lieu ludique intergénérationnel où vous pourrez partager votre savoir faire.

Le Bureau se compose de:

Présidents d'honneur Bruno Lavidalie et Charles Jacquart, Présidente Eliane Lamouroux, Vice-présidente et trésorière Anne-Marie Lavaud, Trésorière adjointe Eliane Mori, Secrétaire Françoise David Parisot, Secrétaire adjointe Francine Jacquart, Membres actifs Nadine Quantin, Fernande Vazeilles, Michel Allard.

Les activités de l'association débiteront en début d'année 2023, la date précise n'est pas encore définie.

Vous pourrez consulter les informations à venir sur le site de la commune www.lagorce33.fr, sur panneau pocket

LA VIE DU VILLAGE

ETAT CIVIL

NAISSANCES:

DHAISNE Arthur
MILLET Catalina
ROUSSET Pauline

MARIAGES

Madame Aude SYLVAIN
Et Monsieur Laurent JUGLAIR

Madame Mélanie CHABIRON
Et Monsieur Florent DUMAND

DÉCÈS

Madame Pierrette CHEVALIER
veuve ESCLASSE

Monsieur Jean-Robert LANDE

Monsieur Franck MORI

Mme MIALLE Odette
épouse CLIMENT

Mme Gilberte COPI T
veuve DUHARD

LES TRAVAUX



Entretien des cimetières



Aménagements des espaces techniques



Réfection totale de la
chaussée du Touron

Appel à candidature

En cette nouvelle année 2023 Lagorce va élire sa Rosière.

Mais qu'est une Rosière ?

À l'origine c'était une fête destinée à honorer une jeune fille honnête et vertueuse.

Aujourd'hui c'est une façon de distinguer une jeune fille de Lagorce ou faisant partie d'une des associations qui, par son action dans ou hors Lagorce, participe à la vie du village ou à le faire connaître.

Cette élection n'est en aucune façon basée sur le physique, ce n'est pas une élection de miss.

La jeune fille âgée de 15 à 25 ans sera élue par un jury composé du maire, de 5 conseillères et conseillers municipaux et de 5 représentantes et représentants d'associations.

Les jeunes filles mineures pourront se présenter uniquement avec l'autorisation écrite des parents.

Qui dit Rosière dit Rosier. Le jeune homme pourra se présenter dans les mêmes conditions que la jeune fille.

Les "couturières" de Lagorce confectionneront pour la future Rosière une robe longue blanche qu'évidemment elle gardera ainsi que sa couronne.

Rosière et Rosier s'engageront à apparaître pour les 14 juillet (jour de passation et de couronnement), octobre rose et fête de Lagorce.

La jeune fille au bras de son Rosier et accompagnée des autres participantes et participants à cette élection sera couronnée par notre maire lors d'une cérémonie le jour de la fête du 14 juillet.

Les candidatures devront être déposées en mairie au plus tard le samedi 18 février 2023.

L'élection aura lieu au mois de mars 2023, où, lors d'un court entretien, candidates et candidats devront exprimer leur motivation et de quelle façon ils représentent la commune (association, sport, bénévolat...)



Nous avons vécu au cours de cette année 2022 des phénomènes météo exceptionnels qui risquent malheureusement d'être de plus en plus fréquents. Canicule, tempête, grand froid, vos élus se mobilisent pour rester en contact avec les personnes âgées, isolées ou fragiles. Pour ne pas rester seul devant ces événements, mais également pour pouvoir vous protéger, contactez le secrétariat de la mairie pour laisser vos coordonnées.

Cette démarche restera strictement confidentielle.

Championnats de France d'équitation 2022



Monsieur le Maire,
J'ai le plaisir de vous informer qu'un cavalier du club Ecuries FAVEREAU, situé dans votre commune, a brillamment participé au Championnat de France d'équitation.



NINA FIAMENGI a obtenu la médaille d'or dans la discipline << Dressage >> catégorie Club 2 Cadet avec son jeune poney Birkhill Eurwyn Ffrancis (Ffrancis de son prénom).

Rien de cela n'aurait été possible sans le travail passionné de l'équipe Ecuries FAVEREAU, et tout particulièrement de sa coach, Marine SUBILEAU-SOULET.

crédit photo "maindruphoto"



Le saviez vous ?

Le mois de janvier, tradition du mois du blanc

La tradition remonterait au 19^{ième} siècle. Aristide BOUCICAUT propriétaire du magasin « Au Bon Marché » cherchait une stratégie commerciale. En plein mois de janvier neigeux il eut l'idée géniale de solder ses stocks de linge de maison. A cette époque la seule couleur disponible était le blanc. Linge blanc neige dans les rues de Paris, le mois du blanc était né.

Au début ce fut seulement la semaine du blanc mais le succès grandissant l'opération se prolongea et devint le mois du blanc.

Cette opération est considérée comme l'une des premières opérations marketing et précurseur des soldes.

Une seconde histoire raconte que cette tradition remonterait à la fin de la révolution française.

Pour relancer leur activité les usines textiles de Cholet auraient décidé de réaliser des promotions sur le linge blanc et leurs célèbres mouchoirs rouge et blanc en janvier.

Mois et couleurs n'auraient pas été choisis au hasard, le blanc étant traditionnellement associé à la monarchie et Louis XVI ayant été guillotiné le 21 janvier 1793.



Le Père Noël

Le Père Noël serait né il y a environ 1700 ans. Il s'appelait alors Nicolas de Myre. C'était un riche évêque turc qui avait l'habitude, pendant la nuit, de distribuer cadeaux et nourriture aux plus pauvres à dos d'âne. Converti au christianisme et mort en martyr autour de 345 il fut canonisé par l'Eglise et fêté le 6 décembre.

Malgré la réforme protestante qui supprime au 16^{ième} siècle la fête de saint Nicolas, les hollandais gardèrent leur Sinter Klaas. Lorsqu'ils s'installèrent aux Etats Unis, Sinter Klaas se transforma en Santa Claus.

Cette coutume se répandit en quelques décennies. Les familles chrétiennes préférèrent que cette fête des enfants soit associée à la naissance de l'enfant Jésus. Santa Claus commença alors sa tournée dans la nuit du 24 décembre.

En 1821 Clément Clarke Moore inventa un conte de Noël intitulé « La nuit d'avant Noël » dans lequel apparaît le traineau tiré par des rennes.

En 1886 l'écrivain Georges P. Webster précisa que la manufacture de jouets ainsi que la maison du Père Noël « étaient cachées dans la glace sous la neige du Pôle Nord ».



Ajouté le 30 novembre 2019

En 1931 la firme américaine Coca Cola demanda à Haddon Sundblom de dessiner un Père Noël en train de boire du coca cola pour reprendre des forces afin d'inciter les enfants à en boire.

Le dessinateur habilla le Père Noël aux couleurs de la marque, rouge et blanc.

C'est ainsi que le Père Noël, dont les habits étaient de différentes couleurs, est désormais habillé en rouge et blanc et distribue les jouets, fabriqués au Pôle Nord, dans un traineau tiré par des rennes.

Le 24 décembre

10h00

Chemin de Queyron -
Laguirande

Launay - Maugarnit -
Le Brandart

10h30

Eymard - Pèlerin

10h45

Le Chêne Blanc - Lainier
Jean Petit

11h00

Lalande - Sourdieu

11h15

Lapierre

11h30

Clairsienne
Montigaud
Laguirande

14h00

Route de Coutras - Ardouin

14h15

Godineau - Sabrons

14h30

Valette - Joseph
Maine Pommier

14h45

Anglade - La Viaude - Les Grandes
Vignes - Le Carrefour - Le Bourg

15h00

Les Prés Vignon - Vignon

15h15

La Croix - Maubatit

15h30

La Bergère - Le Lary
Chabreville - La Brindille

15h45

Grand Rétiveau -
Petit Rétiveau - Piet
Le Bourdin

16h00

Les Maines
La Ferletterie

Le Père Noël passe à Lagorce

Horaires aléatoires